

CAPPEI : Epreuve 2

Rappel du cadre réglementaire

Un entretien avec la commission à partir d'un dossier élaboré par le candidat portant sur sa pratique professionnelle. La présentation de ce dossier n'excède pas 15 minutes. Elle est suivie d'un entretien d'une durée de 45 minutes.

Ce dossier de 25 pages maximum est communiqué aux membres de la commission au plus tard 15 jours avant la date fixée pour l'épreuve.

Il comprend :

- une sélection de documents choisis par le candidat pour étayer sa pratique professionnelle ;*
- un texte rédigé par le candidat dans lequel il justifie et commente son choix documentaire pour faire valoir la cohérence de son action.*

Lors de la présentation, le candidat s'appuie sur ce dossier pour témoigner de sa capacité à identifier les questions ou difficultés rencontrées dans son activité professionnelle, les analyser et avoir une approche critique des réponses mises en œuvre.

Plus que le nombre de documents, c'est la pertinence du choix et l'intérêt du document au regard de l'expérience d'enseignement analysée qui seront évalués. Les documents (extraits de textes législatifs et réglementaires, circulaires, références théoriques, documents de travail personnels, éléments de connaissance de l'environnement permettant de situer son action dans le contexte d'exercice, etc.) devront être ordonnés, structurés et témoigner d'une analyse.

Composition du dossier de l'épreuve 2 – Informations importantes :

Le dossier de 25 pages maximum est constitué d'un **texte de 5 à 7 pages maximum** rédigé par le candidat et d'une **sélection de documents**. Les deux parties sont **distinctes**.

Charte graphique :

- police Arial 11
- interligne 1,5
- sur papier de format 21*29,7
- marges droite et gauche 2,5 cm,
- bord en-tête et pied de page 1,25 cm

Ce dossier est à renvoyer au plus tard le vendredi 16 avril 2021, selon les modalités indiquées sur la page de garde téléchargeable sur le site <http://www.ac-lyon.fr/cid96225/certifications-des-1er-et-2nd-degrees.html>.